

HAUT-CHABLAIS INTERCO S'LO
EXTRAIT DU REGISTRE
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2026-039

OBJET :

*Fixation du nombre de
Vice-présidents*

L'an deux mil vingt-six, le 9 avril, le conseil communautaire de Haut-Chablais Interco, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Montriond, sous la présidence de Monsieur Jean-François BERGER.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 30

Date de convocation du conseil communautaire : 2 avril 2026

Présents :

Mmes ANTHONIOZ-TAVERNIER Élisabeth, THORENS Valérie, MARULLAZ Aube, JAUD Emilie, COTTET Sophie, MARTEL Mireille, BERNAZ Célia, TRABICHET Yannick, GRENAT Maryse et LUCHINI Karine

MM. BERGER Jean-François, BAUD Philippe, BÉARD Patrick, CHALENÇON William, TAVERNIER Alexis, VINET Philippe, MUDRY Benoît, CORBET Nicolas, REY Emmanuel, DENNÉ Jean-Claude, MUFFAT Michel, MEYNET Frédéric, FROSSARD Nicolas, VUATTOUX Rémy, MUFFAT Jean-François, MENOUD Jean-François, MORAND Yann, BAUD Mickaël, MORAND Jean-Claude et LOMBARD Gérald

Résultat du vote :

votants :30
 pour :30
 contre :00
 abstention :00

Monsieur Rémy VUATTOUX a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Président propose aux membres du conseil communautaire de fixer le nombre de Vice-présidents. Il rappelle que la réglementation en vigueur limite à 20 % des effectifs le nombre maximal de Vice-présidents, soit 6 pour Haut-Chablais Interco, nombre qui peut être porté au maximum à 30 % des effectifs en cas d'accord des délégués à la majorité des 2/3, soit 9 pour Haut-Chablais Interco.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- à l'unanimité,
- décide de fixer à 7 le nombre de Vice-présidents à élire parmi les membres du conseil communautaire.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS
 POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

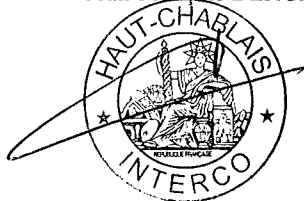
Reçu en Préfecture

Le :

Publié ou notifié

Le :

Le Président
Jean-François BERGER



Le secrétaire de séance
Rémy VUATTOUX

